Envoyé en préfecture le 22/12/2022

ID: 080-218005387-20221215-37122022-DE

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORISEL

Séance du jeudi 15 décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 13

Qui ont pris part à la délibération : 10 Date de la convocation : 09-12-2022

Date d'affichage: 22-12-2022 N° Délibération: 37-12-2022

<u>Présents</u>: Mme Chrystèle CATEL; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Olivier DUMONT, Francis JULLIEN, Hervé PROYART, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Absents excusés: Mmes Ophélie COUZEREAU représentée par Vincent RETOURNÉ, Mme Claire DACHICOURT non représentée, M. Gabriel LEFEVRE représenté par Francis JULLIEN, M. Marino PEGORARO représenté par Michel VAN DE VELDE,

Absent non excusé: M. Jérémy DEVOS.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE, Maire.

Secrétaire de séance : M. BOULOGNE Christian est nommé secrétaire de séance.

DEL N°37-12-2022 Coupe de peupliers :

M. le Maire présente à l'assemblée la convention d'achat concernant la coupe rase de peupliers qui est à mettre en œuvre à l'emplacement « LES DEUX MARAIS ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, 11 voix pour, (C. CATEL, O. COUZEREAU représentée par V. RETOURNÉ, F. BÉRULLIER, C. BOULOGNE, O. DUMONT, F. JULLIEN, G. LEFEVRE représenté par F. JULLIEN, M. PEGORARO représenté par M. VAN DE VELDE, H. PROYART, V. RETOURNÉ, M. VAN DE VELDE).

- D'accepter la convention d'achat concernant cette coupe,
- **D'autoriser** M. le Maire à signer cette convention et tous les documents se rapportant à celle-ci.

Le secrétaire de séance Christian BOULOGNE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Morisel, le 22 décembre 2022.

-Transmis au représentant de l'État et publié le : 22 décembre 2022.